



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Nouvelle tiendra une séance extraordinaire le 19 décembre à 19 heure, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville au 470, rue Francoeur, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2025 et le programme triennal des immobilisations 2025, 2026 et 2027.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027

Donné à Nouvelle, ce 11 décembre 2024

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Benoît Cabot". The signature is fluid and cursive.

---

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier